



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-650

PUBLIÉ LE 22 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture de Police /

75-2021-11-19-00010 - Arrêté N° 21-061 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 3

Préfecture de Police

75-2021-11-19-00010

Arrêté N° 21-061 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Arrêté N° 21-061

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-041 du 18 octobre 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale.

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°21-041 du 18 octobre 2021 susvisé est modifié comme suit pour le lundi 22 novembre 2021 après-midi :

Membres titulaires:

« M. Arnaud MAZIER, directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies, est remplacé par M. Jean-Baptiste CONSTANT, chef du service de gestion des personnels de la police nationale à la direction des ressources humaines »

« M. Sébastien DURAND, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne, est remplacé par M. Frédéric CHEYRE, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité du Val-de-Marne »

Membre suppléant:

« M. Loïc ALIXANT, directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise, est remplacé par Mme Emmanuelle OSTER, directrice départementale adjointe de la sécurité publique du Val-d'Oise »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 19 novembre 2021

Chef du service de gestion des personnels de la
Police nationale

signé

CONSTANT Jean-Baptiste